

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 15 juillet 2019 à 20 H 30

Convocation : 09/07/2019

Affichage : 17/07/2019

Étaient présents : Mesdames Joss BERNARD, Stéphanie PICOT, Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Isabelle NONNOTTE et Messieurs Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Stéphane DUMONT-VUILLET, Rémy MARTIN, Aurélien PHILIPPE, Anthony FALCONNET,

Excusés : Mesdames Valérie BENDERITTER, Virginie THIEVENT et MM. Rémi GALLET, Olivier MATHEVON, Fabrice LOCATELLI,

Procurations : MM. Laurent LAHAXE à Grégoire DURANT, Ludovic GERBER à Alain GOUNAND, Philippe HUSSON à Aurélien PHILIPPE, Anthony ALLUE à Rémy MARTIN, Fabrice DESTAING à Nathalie HONORIO et Floriane DERVAUX à Isabelle NONNOTTE,

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : M. Aurélien PHILIPPE

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du 10 juin 2019 qui est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que Mme REBILLET Emilie lui a remis sa démission qui a été transmise à la Préfecture. Il reste donc 23 Conseillers en exercice.

L'ordre du jour est abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Rappel des décisions prises par le Maire par délégation
 - Recomposition du Conseil communautaire
- Avenant à la Convention chauffage et convention occupation Salle Judo bâtiment Ecole / médiathèque
 - Contrat nouvel agent service technique
 - Traditions d'Antan (Bail et aménagement extérieur)
 - Demandes acquisitions parcelles sur la ZI Dampierre
 - Amortissements subventions équipements

ENVIRONNEMENT

- Demande d'implantation d'un conteneur textile (Coop'Agir)

VOIRIE

- Lancement consultation Rue des Minerais et aménagement cimetière
 - Acquisition Mobilier urbain

QUESTIONS DIVERSES

Affaires générales

Rappel des décisions prises par le Maire par délégation

Monsieur le Maire indique qu'il informera régulièrement le Conseil des décisions ou actes qu'il a pu prendre par délégation afin de faire un retour aux élus. En l'occurrence il indique qu'il a fait une commande spéciale pour un nettoyage approfondi du sol de la salle polyvalente avant l'été pour un montant de 490 € HT.

Recomposition du Conseil communautaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de la Préfecture faite à la CCJN de fixer la composition du Conseil communautaire pour les prochaines élections de mars 2020 et ce avant le 31 août 2019. Il précise qu'actuellement elle repose sur un accord local définissant 44 sièges pour 32 communes dont 4 sièges pour la commune de Dampierre et 1 pour la commune de Petit-Mercey. Cette composition n'a pas évoluée lors de la fusion des deux communes.

Il expose au Conseil municipal deux possibilités de composition et répartition des délégués par communes, à savoir :

- Droit commun avec 48 sièges dont 5 délégués pour Dampierre,
- Accord local avec 44 sièges dont 4 délégués pour Dampierre.

Il indique que le Président de la CCJN souhaite reconduire l'accord locale et à sollicité l'ensemble des communes pour valider cette proposition.

Pour être reconduit, cet accord local doit être adopté par la majorité des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI.

Si aucun accord local n'a été conclu avant le 31 août 2019 suivant les conditions de majorité requises, le Préfet constatera la composition qui résulte du droit commun.

Après débat et réflexion, le Conseil municipal avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide de choisir la répartition de droit commun (48 sièges dont 5 sièges pour la commune de Dampierre), et s'oppose à l'accord local proposé par la CCJN.

Avenant à la convention chauffage et convention occupation Salle Judo bâtiment Ecole / médiathèque

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Laure VALENTIN qui expose au Conseil municipal son rendez-vous avec plusieurs personnes de la Communauté de Communes pour la rédaction de cet avenant.

Elle précise que la CCJN est en accord avec

- une prise en charge de 81 % du chauffage par la CCJN,
- une prise en charge de 19 % du chauffage par la commune,

Elle explique qu'il existe un seul compteur et qu'il a été envisagé de poser un deuxième compteur permettant de faciliter les choses mais cette option était trop onéreuse. La commune de Dampierre qui est titulaire de l'abonnement paiera les factures de chauffage et se fera rembourser au prorata des surfaces de bâtiment tel que décrit ci-dessus, de façon semestrielle.

L'avenant à la convention a un effet rétroactif depuis septembre 2014, date du transfert de compétence scolaire. Cet avenant permet de remettre en conformité la répartition des frais de chauffage de l'ensemble de ces bâtiments que la commune supportait jusqu'à présent.

Mme VALENTIN informe le Conseil municipal qu'une convention sera également établie pour l'utilisation et l'organisation du ménage de la salle de judo :

- prise en charge du ménage tous les soirs par la CCJN,
- prise en charge du ménage 3 fois / an de la salle du judo par la commune en lien avec le Foyer Rural (convention à établir par ailleurs).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents, l'avenant à la convention validée par la Communauté de communes Jura Nord, le projet de convention concernant les modalités d'entretien et d'utilisation de la salle de Judo, et autorise le Maire à signer ces deux documents.

Contrat nouvel agent service technique

Monsieur le Maire confirme au Conseil municipal qu'un nouvel agent au sein du service technique arrivera sur la commune au 1^{er} septembre prochain.

Un contrat d'un an lui sera établi au grade d'Adjoint technique, contractuel à temps complet.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents ce contrat à partir du mois de septembre 2019 pour une durée de 1 an.

M. GOUNAND précise qu'un apprenti (2^{ième} année) a été reçu mais que ce dernier doit confirmer ou non la possibilité pour lui de changer de maître de stage.

Traditions d'Antan (Bail et aménagement extérieur)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de son échange avec la gérante des traditions d'Antan concernant l'aménagement de la terrasse extérieure.

Il rappelle au Conseil municipal que la commune avait décidé de participer à hauteur maximum de 1 500 €. Quatre options d'aménagement extérieur sont proposées :

- Store-ban,
- Pergola en bois (pris en charge des matériaux à concurrence de 1 500 €)
- Car-port en alu simple,
- Véranda structurée alu, dont le coût est supérieur à 1500 €.

M. le Maire précise que la gérante ne pourra pas abonder la somme proposée par le Conseil et s'oriente donc de façon préférentielle pour un store ban, elle complétera l'aménagement de la terrasse le cas échéant par quelques pots et plantes.

Après débat et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider la pose d'un store-ban qui sera acheté par la commune pour un montant de 1 500 €.

M. le Maire rappelle que le bail « précaire » aux conditions initiales a été reconduit jusqu'en avril 2020.

Demande acquisition parcelles sur la ZI de Dampierre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de deux demandes d'acquisition de parcelle sur la ZI de Dampierre par des entreprises ou artisans de la commune.

Il précise que les autres parcelles ont été vendues au prix de 8 € le m² avec une obligation de construction dans les deux ans pour l'acheteur.

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager les négociations sur les mêmes bases que les précédentes ventes. La constructibilité de la parcelle sur laquelle il y a une doline devra être vérifiée.

Amortissements des prestations réalisées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au versement de la subvention concernant l'opération façade, il est nécessaire d'amortir ces prestations.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'amortir les subventions d'équipements aux personnes de droit privé sur une durée d'un an.

Environnement

Demande d'implantation d'un conteneur textile (Coop'Agir)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande d'implantation d'un conteneur textile géré par l'association Coop'Agir sur le domaine public de la commune, à savoir soit au Grand Domaine soit rue du tissage entre le bac à verre et bac papiers devant la déchèterie.

M. GOUNAND propose au Conseil municipal de l'implanter à l'intérieure de la déchèterie (accord préalable du Sictom à obtenir) pour éviter les désagréments, avec un ramassage régulier et pour une période d'essai d'un an.

Après réflexion, le Conseil municipal accepte l'implantation sous certaines conditions vers la déchèterie, de préférence à l'intérieur et souhaite une période test de 1 an. M. le Maire prendra un rendez-vous avec l'association pour l'élaboration de cette implantation selon les conditions souhaitées.

Voirie

Lancement consultation Rue des Minerais et aménagement cimetière

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de regrouper les deux opérations voirie prévues au BP 2019 (Rue des Minerais et aménagement du cimetière) pour le lancement de la consultation des entreprises. Lancement prévu pour début août avec un dépôt des dossiers par les entreprises début septembre pour un commencement des travaux à l'automne.

M. GOUNAND précise que l'égagement de la haie de thuyas (montée du pont à droite), rue des Minerais sera fait au mois d'août. A la question posée par Mme BERNARD, M. le Maire rappelle que le choix avait été fait d'un cheminement piéton sur la partie gauche uniquement dans un premier temps et que l'aménagement d'un autre cheminement à droite impliquerait des travaux conséquents (élargissement à 1.4 m, pose de barrières, etc...). Cet aménagement n'est pas prioritaire pour le moment.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents, le lancement de la consultation simultanée pour les deux opérations de voirie suscitées et autorise le Maire à engager toutes les démarches administratives utiles en ce sens.

Acquisition mobilier urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour l'embellissement et la sécurisation du centre Bourg, il est nécessaire d'acquérir et compléter le mobilier urbain, à savoir :

- 4 barrières (devant épicerie et boulangerie),
- 2 poubelles – cendriers
- 2 cendriers muraux
- 10 demi-sphères anti stationnement.

Après débat, le Conseil municipal, valide à l'unanimité des présents l'acquisition de ce mobilier urbain pour un montant estimatif de 3 900 € HT.

Questions diverses

1. M. le Maire informe le Conseil municipal du devis de la marbrerie BOUCON d'un montant de 590 € HT concernant l'inscription des 4 noms supplémentaires sur le Monuments aux Morts suite à la demande de l'Association Souvenirs Français. Celui-ci devra être complété par le nettoyage complet du monument.
2. Mme HONORIO fait part au Conseil municipal d'un mail reçu concernant la coupure de l'éclairage public au Petit-Mercey, en phase test. Elle relate le mécontentement de plusieurs administrés qui n'ont pas été sollicités pour ce test. Elle considère que la période de test n'est pas appropriée. Elle indique que l'argument environnemental ne peut être le seul critère de choix, que certains riverains en cas de coupure veulent une baisse de leurs impôts.

Monsieur le Maire lui explique qu'effectivement cette décision arbitraire a été prise en lien avec les adjoints, qu'il s'agit uniquement d'une phase test et que rien n'est validé in fine. Une autre phase test pourrait être reconduite le cas échéant. Il précise également qu'après cette phase test, un sondage sera fait auprès des habitants afin de collecter leur avis et leur ressentis. Il comprend les craintes exprimées par certains riverains en termes de sécurités (vols, vitesse excessive, sécurité routière) mais indique que la réponse à donner à ces problèmes n'est pas forcément l'éclairage public. Beaucoup d'études montrent d'ailleurs qu'il n'y a aucune corrélation entre ces problèmes et l'éclairage de nuit. Sur le sujet les arguments « simplistes » ou raccourcis trop rapides ne peuvent être avancés.

Enfin M. GOUNAND indique qu'une harmonisation sur l'ensemble de la commune devra être faite, dans un sens ou dans l'autre.

3. M. le Maire informe le Conseil municipal que la commission d'appel offre (CAO) se réunira le lundi 29 juillet pour l'ouverture des plis concernant le projet « Les Jardins de Jean ». Cette information permet de répondre à Mme BERNARD qui a été questionnée sur l'avancement du projet. Les travaux inscrits au BP 2019 restent programmés cet automne. Un RDV est prévu avec le SIDEC pour la partie effacement de la ligne HTA. M. le Maire indique par ailleurs que la CCJN a souhaité lancer une étude de faisabilité pour l'implantation de la gendarmerie. La cession du terrain par la commune à la CCJN est en cours auprès d'un notaire.
4. M. FALCONNET demande si M. QUANTIN a répondu à la proposition du Conseil municipal concernant l'achat de son terrain vers la pharmacie. Monsieur le Maire l'informe qu'il n'a pas échangé depuis avec lui sur ce dossier. Il reprendra donc contact.
5. M. PHILIPPE demande si une barrière va être mise en place, à l'étang du Patouillet, suite à l'accident qui s'est déroulé ces derniers jours. Monsieur le Maire répond que cela relève de la compétence du Département mais que la sortie a eu lieu en intérieur de courbe où on place rarement des barrières.
6. M. GOUNAND informe le Conseil municipal que les sapins, rue des Minerais après le pont SNCF, vont être coupés par le propriétaire compte tenu des risques pour la sécurité.
7. M. le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil se déroulera le lundi 9 septembre 2019.